

République Française  
Département de la Seine-Maritime  
**Commune de Franqueville-Saint-Pierre**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 janvier 2021**

Nombres de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
<b>29</b>	<b>24</b>	<b>3</b>

Le 28 janvier 2021, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 22 janvier 2021.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Abstention : 6
Pour : 21
Contre : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 22 janvier 2021.

Le quorum étant atteint (10 membres) avec 24 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			PETIT	OLIVIER		X	
BETOUS	MARYSE	X			LOUVET	ISABELLE		X	BETOUS MARYSE
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA	X			COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN- MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
LE BLEIZ- CHATELAIN	CORINNE	X			DECATOIRE	DAVID	X		
JOUTEL	MARIE- THERESE	X			DUPERRON	ERIC		X	MALLET PASCAL
DUBUISSON	FRANCOISE		X		MALLET	PASCAL	X		
PEUDEVIN	JEAN- CHARLES	X			CARABY	MARTINE	X		
RIOULT	BERTRAND	X			VALEUX-VAN- HOVE	NATHALIE	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			LUCAS	NATHALIE	X		
REBOUL	CATHERINE		X	DELATTRE MARIE CHRISTINE	CHOLLOIS	HERVE	X		
DELATTRE	MARIE- CHRISTINE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

**DCM 2021-08**  
**BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu :

- *le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif.*

\*

\*\*

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa réunion en date du 03 décembre 2020 procédé au débat d'orientations budgétaires ;

**Considérant** que le projet de budget 2021 a été préparé en prenant en compte les principes exposés dans le rapport d'orientations budgétaires (ROB) ;

**Considérant** que le budget primitif (BP) 2021 a été présenté puis validé par la Commission Finances lors de sa séance du 14 janvier 2021 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité tel qu'annexé à la présente délibération, le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du budget principal de la Commune qui s'équilibre comme suit :**

- **en fonctionnement : 5 355 354 €**
- **en investissement : 2 632 707 €**


Dépenses (€)	BP 2020		BP 2021	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	4 685 556 €	604 703 €	4 833 868 €	521 486 €
Investissement	2 939 269 €	- €	2 632 707 €	- €
	7 624 825 €	604 703 €	7 466 575 €	521 486 €

Recettes (€)	BP 2020		BP 2021	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	5 290 259 €	- €	5 355 354 €	- €
Investissement	2 334 566 €	604 703 €	2 111 221 €	521 486 €
	7 624 825 €	604 703 €	7 466 575 €	521 486 €



Pour copie conforme au registre  
Le 29 janvier 2021

Le Maire,  
**Bruno GUILBERT**

Envoyé en préfecture le 01/02/2021  
Reçu en préfecture le 01/02/2021  
Affiché le   
ID : 076-217604750-20210128-202108-BF